**COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2016**

L’an deux mille seize, le Douze Octobre à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Symphorien Sous Chomérac s’est réuni, sous la présidence de Madame PALIX Dominique, Maire.

**PRESENTS** : Mmes PALIX Dominique – BOUCHET Bernadette –BROET Sarah - MENIAUD Aline - PLATZ Cécile – TAVERNIER Delphine - Mrs BASTIDE Alain – FEROUSSIER Jean-Michel - MOURGUET Patrick – VIGNAL Dominique -

**ABSENTS EXCUSES** : Mme PALAORO Andréa – Mrs DAGORN Jean-Luc - MAURY Thierry - PETERMANN Frédéric –

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme BROET Sarah

**ORDRE DU JOUR** :

* Rapport d’activité Communauté de Communes Barrès Coiron année 2015,
* Rapport annuel sur le prix et la qualité du service déchets de la CCBC année 2015,
* Rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement non collectif de la CCBC année 2015,
* Rapport annuel d’activité du Syndicat des Eaux Ouvèze Payre année 2015,
* Rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement collectif,
* Débat sur PLUI,
* Fêtes et cérémonies,
* Subvention collège,
* Recensement population,
* Questions diverses.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

En ouverture de séance le compte rendu du dernier conseil d’école est approuvé et Madame le Maire demande au Conseil Municipal l’autorisation de rajouter une délibération concernant le résultat de l’appel d’offres de la construction du réfectoire. Le Conseil Municipal donne son accord.

**Rapport d’activité de la Communauté de Communes Barrès Coiron année 2015.**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel d’activités de la Communauté de Communes Barrès Coiron pour l’année 2015, approuvé lors du Conseil Communautaire du 26 septembre 2016.

Les membres présents :

PRENNENT acte du rapport d’activité de la Communauté de Communes Barrès Coiron pour l’année 2015,

NOTENT que le document est disponible en Mairie pour consultation ou sur le site de la Communauté de Communes Barrès Coiron.

Madame le Maire donne des informations sur les derniers comités de pilotage relatifs à la fusion et à l’harmonisation des services entre les deux communautés de communes.

**Rapport annuel sur le prix et la qualité du service déchets de la Communauté de Communes Barrès Coiron**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel du service déchets de la Communauté de Communes Barrès Coiron pour l’année 2015, approuvé lors du Conseil Communautaire du 26 septembre 2016.

Les membres présents :

PRENNENT acte du rapport annuel du service déchets de la Communauté de Communes Barrès Coiron pour l’année 2015,

NOTENT que le document est disponible en Mairie pour consultation ou sur le site de la Communauté de Communes Barrès Coiron.

Il est à noter que les containers d’ordures ménagères ne sont pas toujours utilisés correctement, on y trouve souvent des déchets pouvant aller au tri, une nouvelle campagne d’information serait nécessaire.

**Rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement non collectif de la Communauté de Communes Barrès Coiron année 2015.**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel du service pour l’assainissement non collectif de la Communauté de Communes Barrès Coiron pour l’année 2015, approuvé lors du Conseil Communautaire du 26 septembre 2016.

Les membres présents :

PRENNENT acte du rapport annuel du service pour l’assainissement non collectif de la Communauté de Communes Barrès Coiron pour l’année 2015,

NOTENT que le document est disponible en Mairie pour consultation ou sur le site de la Communauté de Communes Barrès Coiron.

**Rapport annuel d’activité du Syndicat des Eaux Ouvèze Payre année 2015.**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d’activité annuel pour l’année 2015 du Syndicat des Eaux Ouvèze Payre.

Elle précise que ce document est consultable en Mairie.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

 Pour l’année 2016, la canalisation d’eau potable sera changée en même temps que les travaux des Goules, il n’y a pas d’autres travaux prévus pour l’année 2017 sur notre commune.

**Rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement collectif.**

Madame le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d’un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d’assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l’assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l’exercice concerné et faire l’objet d’une délibération. Il a été approuvé en séance du Conseil Municipal du 06/07/2016. En application de l’article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d’information prévu à l’article L.213-2 du code de l’environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l’observatoire national des services publics de l’eau et de l’assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d’informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l’observatoire national des services publics de l’eau et de l’assainissement.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal :

ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d’assainissement collectif

DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

 **Débat sur le PLUI** : ce point est reporté au prochain Conseil Municipal.

 **PLU** : l’opération d’aménagement doit être retravaillée en fonction des derniers éléments connus, la prochaine réunion est programmée le 16 Novembre à 18 Heures.

**Fêtes et cérémonies**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le départ de Monsieur HEU Benoit le 30 septembre 2016 après trois ans passés au sein des services techniques communaux en contrat d’avenir. Le Conseil Municipal après délibération à l’unanimité :

DECIDE de lui offrir un bon d’achat d’un montant de 150 €

DIT que la somme sera imputée au compte 6232 : fêtes et cérémonies.

 **Subvention Collège** : Madame le Maire présente au Conseil Municipal une demande d’aide financière présentée par le Collège Alex Mézenc du Pouzin pour une sortie scolaire de ski d’une semaine à Villard de Lans. Le Conseil Municipal ne participera pas de manière globale, un courrier sera adressé à chaque famille qui pourra solliciter la commission des œuvres sociales si elle rencontre des difficultés.

**Recensement Population** : Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le recensement de la population se déroulera du 19 janvier au 18 février 2017. Il est nécessaire de nommer un coordonnateur communal et un suppléant et de recruter deux personnes à temps partiel pour réaliser cette mission.

Les contrats de travail devront commencer début janvier jusqu’à fin février 2017. Il y a lieu de déterminer les modalités de rémunération.

* Demi-journée de formation : 50 €
* Préparation de la tournée : 100 €
* Feuille de logement recensé : 1.80 €
* Bulletin individuel : 1 €
* Forfait kilométrique (100 €)

Le Conseil Municipal après délibération à l’unanimité :

VALIDE ces propositions, AUTORISE le recrutement de deux personnes pour le recensement de la population 2017, PROPOSE la nomination de la secrétaire générale comme coordonnateur et de la secrétaire comme suppléante, AUTORISE Madame le Maire à signer les arrêtés correspondants.

Les personnes intéressées par cette mission doivent se présenter en Mairie, les agents recenseurs doivent être dynamiques et motivés et avoir des connaissances en informatique, le recensement pouvant se faire en ligne désormais.

**Création d’une cantine et d’une salle pluriactivités.**

En vertu de la délibération du Conseil Municipal du 27/01/2016.

Comme suite à la consultation lancée selon la « procédure adaptée » le 29/08/2016 sur le BOAMP et le profil acheteur, à l’issue de l’ouverture des candidatures et des offres reçues au 26/09/2016 (pour le lot 4, une offre celle de BRELY jugée « irrégulière, car l’acte d’engagement n’a pas été rempli) et de leurs analyses, de leurs classements (suivant le rapport ci-annexé validé), le Pouvoir Adjudicateur, décide de retenir les entreprises suivantes :

* Lot n°1 - DEMOLITION MACONNERIE : entreprise BACONNIER 07000 PRIVAS pour un montant de H.T de 181 896.72 €
* Lot n°2 – STRUCTURE METALLIQUE METALLERIE : entreprise GIRAUD-DELAY 07210 ALISSAS pour un montant H.T de 41 520 € (incluant l’option PSE1 : clôture imitation bambou pour 3672 € HT)
* Lot n°3 – ETANCHEITE : entreprise SMAC 26130 ST PAUL TROIS CHATEAUX pour un montant H.T de 41 693.62 €
* Lot n°4 – MENUISERIES EXTERIEURES ALU : entreprise LUC ESCHARVIL 07002 PRIVAS pour un montant H.T de 39 980 €
* Lot n°5 – ISOLATION PAR EXTERIEUR BARDAGE ENDUIT : entreprise GIRAUD DELAY 07210 ALISSAS pour un montant H.T de 101 247 € (compris l’option PS2 : remplacement isolation avec enduit par bardage pour 12 574 € H.T)
* Lot n°6 – MENUISERIES INTERIEURES BOIS : entreprise CHAZALON 07000 PRIVAS pour un montant H.T de 13 847.50 €
* Lot n°7 – CLOISONS PLAFONDS PEINTURE : entreprise TOGNETTY 07200 AUBENAS pour un montant H.T de 27 938.77 €
* Lot n°8 – CHAPE CARRELAGE : entreprise DAVID CARRELAGE 07220 SAINT MONTANT pour un montant H.T de 28 118.50 €
* Lot n°9 – CHAUFFAGE PLOMBERIE VMC : entreprise ASGTS 26200 MONTELIMAR pour un montant H.T de 40 905.20 €
* Lot n°10 – ELECTRICITE COURANTS FAIBLES : entreprise ASE 26200 MONTELIMAR pour un montant H.T de 15 889.60 €
* Lot n°11 – EQUIPEMENT CUISINE – entreprise AXIMA 07200 ST SERNIN pour un montant H.T de 27 060 €

Le montant de l’ensemble des travaux s’élève à 560 096.91 € HT.

Après en avoir délibéré, le Pouvoir Adjudicateur, Madame le Maire

AUTORISE le Président du SDEA ou l’un des vice-Présidents, agissant « au nom et pour le compte » dans le cadre du mandat, à signer tous les documents relatifs à cette décision et en particulier les marchés de travaux, les ordres de service, ainsi que toutes les pièces s’y rapportant.

Il est signalé la dégradation de la cour de l’école, cette réfection se fera après le chantier. Une réunion publique pour présenter le projet est prévue le 23 Novembre à 18 H 30 à la salle des Fêtes Jean Marius en présence de l’Architecte et du SDEA.

 **QUESTIONS DIVERSES**

 **Signalisation Bibliothèque** : un panneau est demandé pour signaler cet espace, les services techniques s’en occuperont.

 **Logo**: un devis de 550 Euros est présenté, il est accepté.

 **Prairie fleurie Les Jardins de Vincent** : les fleurs seront enlevés dès qu’elles auront séchées pour récupérer les graines pour l’année prochaine.

 **Commission Communication** : Mme MENIAUD, Mrs FEROUSSIER et MOURGUET se rajoutent à cette commission, la prochaine réunion pour le bulletin municipal est programmée le Lundi 14 Novembre à 18 Heures.

 **Participation citoyenne** : rappel de la réunion organisée le 25 Octobre à 18 Heures à la salle des Hauts de Payre.

 **Cérémonie du 11 Novembre à 11 h 30** : dépôt de gerbe en présence des portes drapeaux, la population est invitée, le verre de l’amitié suivra cette manifestation.

 **Téléthon** : il se déroulera le 03 Décembre à la salle Jean Marius, le Conseil Municipal est sollicité pour aider à l’organisation de cette manifestation, une réunion est programmée

le Jeudi 27 Octobre à la salle des Hauts de Payre.

 **Inauguration Résidence Champferratier** : Le Vendredi 14 Octobre à 17 H 30.

 **Rôtie de Châtaignes** : Organisée par la municipalité le Samedi 14 Octobre à partir de 18 H 30, on espère les Symphoriniens nombreux.

 **Prochain Conseil Municipal** : le Mercredi 09 Novembre.

 Séance levée à 20 Heures 15.

 Fait à ST SYMPHORIEN SOUS CHOMERAC le 14 Novembre 2016,

 Madame le Maire,